

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1881.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. MOUTON.

Demande du sieur Martin DENGLER.

MESSIEURS,

Le sieur Dengler, né à Munshausen (grand-duché de Luxembourg), le 11 novembre 1855, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est entré au service de l'administration des chemins de fer de l'État en 1873, et il est employé comme visiteur de matériel à la station de Trois-Vierges, commune à l'État belge et à l'administration du chemin de fer de l'Alsace-Lorraine. Cette station est placée sous l'autorité belge, et il résulte des renseignements fournis que c'est sur le territoire belge que le pétitionnaire a particulièrement exercé ses fonctions.

L'autorité locale le signale comme ayant une conduite exemplaire.

Il a satisfait aux lois sur la milice et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Depuis 1880, il a fait élection de domicile dans la commune de Vielsalm.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
E. VANDAM.
